

Bachelier en gestion des ressources humaines

HELHa Tournai - Frinoise Rue Frinoise 12 7500 TOURNAI

Tél : +32 (0) 69 89 05 06

Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE G309 Séminaires: Visites d'études			
Code	SORH3B09	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Amélie VIVIER (amelie.vivier@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise à permettre à l'étudiant d'identifier les bonnes pratiques d'une thématique RH ciblée.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Établir une communication professionnelle**

- 1.1 Rédiger un écrit et présenter un exposé sous les formes professionnelles requises

Compétence 2 **Interagir avec son milieu professionnel**

- 2.1 Analyser les contextes sociopolitique, économique et technique influençant le fonctionnement des organisations
 2.3 Travailler en équipe et collaborer

Compétence 3 **Inscrire sa pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable**

- 3.1 Appliquer avec discernement les codes déontologiques liés à la gestion des ressources humaines

Compétence 6 **Adopter un esprit scientifique et de recherche pour optimiser les prises de décisions, la mise en œuvre des plans d'action et les évaluer**

- 6.1 Identifier et circonscrire une problématique en gestion des ressources humaines
 6.2 Recueillir, traiter, analyser et présenter des données quantitatives et qualitatives en vue d'une exploitation concrète en matière d'actions ressources humaines

Acquis d'apprentissage visés

Voir fiche d'Activité d'Apprentissage ci-jointe.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

SORH3B09A Séminaires et visites d'études 3

30 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SORH3B09A Séminaires et visites d'études 3

30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général :

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

-

Exceptions après délibération du jury :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans l'activité d'apprentissage de l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération de l'activité d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Les formes d'évaluation et les dispositions particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche descriptive jointe.

Les modalités d'évaluation et d'examens sont détaillées dans le Règlement spécifique des bacheliers en Communication et Gestion des Ressources Humaines de l'année académique 2022-2023 posté sur ConnectED.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier en gestion des ressources humaines

HELHa Tournai - Frinoise Rue Frinoise 12 7500 TOURNAI

Tél : +32 (0) 69 89 05 06

Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Séminaires et visites d'études 3			
Code	23_SORH3B09A	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Amélie VIVIER (amelie.vivier@helha.be)		
Coefficient de pondération		30	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le cours de séminaires et visites d'études a pour but de préparer l'étudiant à son intégration professionnelle de stage. L'étudiant s'investira activement dans un travail de groupe l'amenant à identifier les bonnes pratiques d'une thématique RH ciblée.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Objectif général « métier » : construire un guide des bonnes pratiques RH.

Objectifs transversaux :

- Travailler en équipe
- Rechercher des informations pertinentes
- Construire des outils d'analyse
- Organiser et gérer des rencontres professionnelles
- Rédiger une synthèse comparative
- Présenter un exposé avec support PPT
- Identifier des bonnes pratiques
- Rédiger du contenu adapté aux chefs d'entreprise, DRH
- Élaborer une mise en page attractive et professionnelle

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. Présentation de la thématique RH ciblée cette année : quelques notions théoriques de base pour aborder sereinement la thématique.
2. Constitution des groupes et attribution des catégories d'étude
3. Recherche documentaire individuelle: que dit-on à ce sujet dans la littérature, dans les cours dispensés à la Helha, sur internet, etc. ?
4. Captation de la pratique de deux entreprises : comment le sujet est-il pratiqué sur le terrain, dans les entreprises, institutions, organismes, etc. ? Quelles sont les facilités/difficultés rencontrées par les utilisateurs ? Élaboration d'outils d'analyse.
5. Consultation d'un expert : que disent les experts à ce sujet ? Élaboration d'un canevas d'interview.
6. Choix des bonnes pratiques en groupe : analyse des informations provenant des différentes sources et identification des recommandations à indiquer dans le guide des bonnes pratiques.
7. Rédaction et mise en page du guide des bonnes pratiques
8. Présentation orale du guide

Démarches d'apprentissage

- Apport/Rappel théorique
- Travaux pratiques ou dirigés en petit groupe
- Supervision en petit groupe

Dispositifs d'aide à la réussite

- Introduction théorique
- Préparation à l'étude de terrain.

Sources et références

- PPTX
- Note de cours

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Un PPTX est mis à disposition des étudiants sur ConnectedD.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q 1

Examen mixte pour 100 % des points :

- Recherche documentaire individuelle pour 10% des points
- Captation de la pratique en groupe pour 20% des points
- Consultation d'experts en groupe pour 20% des points
- Choix des bonnes pratiques en groupe pour 20% des points
- Rédaction et mise en page du guide en groupe pour 10% des points
- Présentation orale du guide en groupe pour 20% des points

Q 3

Travail de synthèse pour 100 % des points

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exm	100			Tvs	100

Exm = Examen mixte, Tvs = Travail de synthèse

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

La présence aux cours est obligatoire. En cas d'absences, l'UE ne pourra pas être validée et l'étudiant devra présenter l'évaluation au Q3.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).